

Nombre de membres	14
En exercice :	14
Présents	13
Votants par procuration	0
Absents	1
Total des votes	13

7. Finances locales
7.10 divers

L'an deux mille vingt-trois le six février à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du deux février se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme DUTILLOY, M. VOSNIER, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON

EXCUSE : M. BONVOISIN

N° 5-2023 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), auprès du Département de l'Eure et auprès de tout autres organismes pour le projet d'extension de la maison de santé de Montfort-sur-Risle

La Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle a fait l'acquisition de la maison de santé de Montfort sur Risle en mars 2022. Cet ensemble immobilier, implanté au 68, rue Saint Pierre à Montfort Sur Risle, comprend un bâtiment principal qui se décline en un rez-de-chaussée de 272 m² dédié aux activités de santé, un étage de 230 m² environ comprenant 3 logements et un sous-sol accueillant 4 garages. Ce bâtiment est édifié sur une parcelle de 1700 m².

Aujourd'hui, le rez-de-chaussée est entièrement occupé par un accueil, des espaces d'attente et trois cabinets de médecins généralistes. Attenant à cet ensemble, mais avec une entrée distincte, un local accueille un cabinet de kinésithérapeute.

En fin d'année 2022, l'un des trois médecins est parti en retraite, les deux autres devraient encore exercer 5 à 6 ans. Néanmoins, les professionnels nous ont alerté car l'effectif de « 3 médecins » est déjà très « juste » pour répondre aux attentes du bassin. Il faudra remplacer sans délai le départ du mois de décembre.

Nous avons rencontré une jeune Médecin qui réfléchit à une implantation à Montfort/Risle. Il ressort de cet échange, que le pôle santé de Montfort a des atouts (trois médecins et un kinésithérapeute qui travaillent dans le même lieu, du stationnement disponible, un accès facile, etc.), mais en l'état, ce pôle est trop petit et un peu accueillant.

Le projet est donc de procéder à un rafraîchissement (peinture, revêtement de sol) et à la création d'une extension. Ces travaux amélioreront les conditions d'accueil du site pour les patients et les médecins. De plus, l'extension permettra la création de 2 postes supplémentaires portant ainsi à 5 le nombre de praticiens qui pourront exercer au même endroit sur le site.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

Opus en réception en préfecture
027-200065787-20230206-5-DE
Date de télétransmission : 10/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

VU le code général des collectivités ;

VU la délibération n°100-2022 du conseil communautaire du 29 septembre 2022 autorisant le bureau exécutif de solliciter des financements auprès de tous les organismes ;

CONSIDERANT la volonté de renforcer le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous ;

CONSIDERANT l'enjeu de garantir une offre de santé de proximité plus complète ;

CONSIDERANT que le plan de financement ci-dessous permettra à la CCPAVR d'engager la réalisation de ce projet :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Acquisition foncière (mars 2022)	475 000,00 €	Etat (DETR)	40,00%	300 400,00 €
Extension	190 000,00 €	Département de l'Eure	40,00%	300 400,00 €
Voiries et réseaux divers	50 000,00 €	CC Pont-Audemer / Val de Risle	20,00%	150 200,00 €
Etudes (Moe, sol, ...)	36 000,00 €			
Total	751 000,00 €	Total		751 000,00 €

Il est proposé au Bureau Exécutif,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **DE SOLLICITER** notamment l'Etat et le Département de l'Eure ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

*Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **SOLLICITE** notamment l'Etat et le Département de l'Eure ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Acte publié le 10.02.23

Pont-Audemer, le 6 février 2023
Le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230206-5-DE
Date de télétransmission : 10/02/2023
Date de réception préfecture : 10/02/2023

Francis COUREL

